



Vignerons Indépendants de France

**DECLARATION DES VIGNERONS INDEPENDANTS DE FRANCE
COMITE NATIONAL VINS ET EAUX DE VIE
30 MAI 2007**

Nous sommes désolés de venir perturber vos travaux. En plus de soixante ans d'existence, cette occupation est sûrement une première historique pour l'INAO, mais la situation nous semble grave.

Nous sommes venus de toutes les régions de France, car le problème n'est pas particulier à telle ou telle région mais bien général à l'ensemble de nos appellations.

L'ensemble des vigneron, qui sont venus aujourd'hui à Paris, sont des chefs d'entreprises responsables et ils ne veulent pas d'une nouvelle politique en AOC, subie, sans explication ni concertation, qui va remettre en question une grande partie de leur histoire et de leur culture vinicole.

Nous respectons le travail de chacun, mais il est de notre devoir de dire STOP quand il le faut, comme il est de notre responsabilité collective de garantir à tous les Vignerons Français une bonne application de la réforme des AOC.

Il est impensable de s'imaginer que cette réforme puisse poser plus de problèmes qu'elle n'en résout. Beaucoup de points nous interpellent depuis le début.

Nous vous avons alertés sans cesse depuis 15 mois, sans résultat !...peut-être parce que nous n'en étions qu'à rédiger des textes, aujourd'hui il s'agit de concrétiser sur le terrain et là, la pilule est indigeste !

Alors, permettez-nous de vous poser quelques questions, de vous formuler quelques revendications et surtout de vous faire part de nos positions.....

Tout d'abord, pour que les choses soient très claires et pour lever toutes ambiguïtés, la réforme de la procédure d'agrément pour les vins à appellation était nécessaire.

Mais honnêtement, là, vous avez fait assez fort.

Et c'est parce qu'il existe un gouffre entre les objectifs initiaux de la réforme et leur transposition sur le terrain que nous venons vous dire HALTE.

Prenons les principaux points de contestation :

En ce qui concerne le fonctionnement et les missions de l'ODG :

En préambule nous vous rappelons notre attachement au principe de la liberté syndicale d'adhérer ou pas à une organisation. C'est pour cette raison que nous soutenons le recours déposé et tous les recours qui seront déposés éventuellement dans les semaines et mois à venir sur le sujet.

En effet, la reconnaissance des syndicats actuels d'AOC en Organisme de Défense et de Gestion (ODG), aux missions élargies, crée une confusion des genres.

De plus, on s'aperçoit bien, dans un certain nombre de régions viticoles, de la tentation de certains responsables de privilégier non pas l'esprit de la réforme mais plutôt le financement de la structure.

De ceci, il ne peut en être question.

Que s'il est concevable que tout opérateur produisant une AOC participe, et donc cotise, aux missions d'intérêt général de défense du nom, de protection des terroirs, de définition des conditions de production...il n'en va pas de même pour toutes les autres missions, dites syndicales, à savoir formation, syndicalisme pur, défense du vigneron, prestation de service...

Nous exigeons une séparation totale entre ces deux types de missions, par une séparation des structures juridiques. Sans transparence, point de contrôle et souvent pas de confiance !

Pour terminer, que l'on nous dise une bonne fois pour toute ce que l'on entend par « opérateur » devant adhérer; certains articles de l'ordonnance, selon nous, s'opposent. Et l'on voit bien le flou dans lequel sont les professionnels pour rédiger les statuts de leur futur ODG, statuts qui, semble-t-il, ont déjà fait l'objet de nombreux refus en l'état par les directeurs régionaux de l'INAO, alors même que certains syndicats ont déjà voté ces mêmes statuts !

De plus, qu'on définisse clairement les missions des uns et des autres. Ce n'est pas très clair quand on lit qu'un syndicat « tamponné » ODG peut faire des opérations de valorisation du produit, compiler des statistiques et d'autres missions de nature interprofessionnelle...

Il faudra aussi nous expliquer comment on ne complique pas à souhait une filière par des regroupements en syndicat-ODG au niveau régional, avec des conventions passées entre syndicat tout court...

Aujourd'hui nous vous demandons que les seuls syndicats actuels soient reconnus ODG et que l'on cesse de vouloir faire les poupées russes pour noyer la responsabilité de chacun et brouiller les pistes dans les différents organes de décisions.

Nous demandons également que lorsque l'on parle d'adhésion obligatoire, la démocratie soit respectée et que cela se traduise sur le terrain en acceptant que tout adhérent devient électif et électeur, et que l'ensemble du travail et de la réflexion se fasse avec TOUS les adhérents et non pas avec les seuls adhérents et élus actuels.

Nous demandons aussi de stopper toutes réflexions, quelles qu'elles soient, sans avoir procédé à de nouvelles élections, réalisées dans la plus grande transparence, et sans prévoir, par exemple, des nominations intermédiaires par des groupes déjà constitués, etc... certains ici vont se reconnaître.

Evidemment, et vous vous en doutez, nous demandons que les métiers y soient représentés à part entière ! Et surtout, que l'on évite les réponses lapidaires comme celle faite auprès du syndicat de Cahors, pour ne pas le citer.

Parlons maintenant habilitation, agrément et contrôle.

On parle partout de RTH, Règlement Technique d'Habilitation.

De nombreuses réunions ont déjà eu lieu (avec les seuls adhérents actuels des syndicats, les autres n'ont pas droit au chapitre – allez hop, il n'y a rien à voir).

Sans cadre à minima ET à maxima, on y trouve de tout : des systèmes de notation par le biais d'un QCM comportant plus de 150 points, des critères concernant des mesures d'ordre réglementaire telles que les effluents, l'HACCP, les normes environnementales, des critères d'habilitation de prestataires de service (embouteillage ou filtration à façon...).

Nous dénonçons cette intégration totale de la filière qui va aboutir, forcément, à la standardisation complète de nos produits par l'uniformisation du processus d'élaboration. Tous les projets actuellement en notre possession démontrent un changement radical : nous passons d'une obligation de résultat à une obligation de moyens.

S'il est concevable de fixer des objectifs de résultats, les moyens doivent demeurer de la responsabilité des opérateurs.

Qu'on nous explique enfin correctement ce qu'est un décret tel qu'on le connaît dans le langage actuel, ce qu'est le futur cahier des charges de l'AOC, ce sur quoi devra porter le plan de contrôle et sur quelles bases les opérateurs vont être « habilités ».

Nous ne voyons, nous vigneron indépendants, aucun intérêt à instaurer un RTH, nous demandons à ce que l'on oublie le RTH ! RTH qui d'ailleurs n'est inscrit sur aucun texte, nous pensons d'ailleurs, que sur ce sujet là l'INAO a outrepassé ses droits.

Au sujet du « qui va contrôler ? »

La filière viticole a largement choisi la voix de l'organisme d'inspection, tout en voulant respecter la séparation des genres : celui qui produit n'est pas celui qui contrôle. Alors que dire des projets de structures d'OI qui prévoient en tant qu'administrateurs les propres administrateurs des syndicats devenus ODG. De petites usines à gaz, très juteuses au niveau Chiffre d'Affaire, sont envisagées !

Et il faut faire vite nous dit-on, car il faut demander des devis.

Il faudra aussi très vite nous dire combien cela va nous coûter, moins cher qu'avant ? Pas du tout, nous nous attendons à une explosion de ces coûts ! Pour quel résultat ?????

Nous savons aussi que l'OI n'est qu'un passage et que nous nous dirigerons très vite vers une certification, puisqu'à terme les OI seront remplacés par des OC. A partir de ce moment là notre viticulture AOC va fondamentalement changer pour rentrer dans une nouvelle logique de production et de transformation, un système technocratique et administratif qui tuera l'approche culturelle basée sur le savoir faire d'hommes au service de terroirs uniques. L'AOC deviendra une science exacte soumise à la certification d'un process. Cela ne nous donnera pas plus de crédibilité et de compétitivité sur le marché mondial.

Enfin, le calendrier !!

Les rédacteurs de l'ordonnance et du décret étaient présomptueux ! Envisager un calendrier aussi serré alors que nous le rappellerons encore une fois de plus, les détenteurs des AOC sont des professionnels qui sont aussi dans leurs vignes, dans leurs chais, chez leurs clients... enfin qui ont un métier ! Et qui ne sont pas, comme on dit, « pendus à crochet » pour se réunir afin de mettre en place des textes dont l'interprétation même est encore en discussion entre administratifs !

Important également, que l'on arrête de dire dans certaines campagnes que tout vient de Bruxelles, car c'est faux et c'est bien un argument employé quand on veut avoir la paix !

Nous dénonçons le terrorisme intellectuel : il faut déposer son dossier avant le 8 février apprend-on début janvier. Les syndicats qui ne seront pas reconnus ODG le 31 mai s'exposent à une interruption d'utilisation de l'AOC ! Ne me dites pas que c'est faux, c'est dans tous les résumés des décisions prises par votre propre Comité. Qui ira dire à ceux qui sont punis qu'ils ne peuvent utiliser l'AOC cette année parce que leur syndicat n'a pas le permis ODG.

A priori des commissions d'enquête sont nommées au sein de votre Comité et au sein du CAC. Certaines se sont réunies une fois et ne remettront leur cogitation à la sagesse du Comité qu'en septembre !!! Même vous au sein de l'INAO vous êtes incapables de respecter le calendrier que vous nous imposez.

Pendant ce temps certains phosphorent, d'autres veulent bien faire mais ont mis à côté de la cible...

Sans feuille de route, pourquoi il y a eu tant d'agitation ? Qui a cru bon de délivrer un message encore non défini ?? Dites nous qui pilote cet avion avant qu'il ne s'écrase !

Que de temps et d'énergie perdue à vouloir travailler à l'envers ! A combien croyez-vous pouvoir évaluer une journée de vigneron en réunion ? Quand il participe à ces grandes messes, il ne fait pas son travail ! Alors un peu de respect serait bien venu.

Avant que l'on perde toute patience, mesdames et messieurs les membres du Comité, vous qui êtes comme nous, chefs d'entreprises, vous qui voulez faire au mieux, et qui êtes mandatés pour le faire :

- **Nous vous demandons très solennellement de surseoir dès aujourd'hui à la mise en œuvre anarchique de cette réforme,**
- **Nous vous demandons de ne valider aucune des reconnaissances en ODG présentées aujourd'hui,**
- **Nous vous demandons de sommer les pouvoirs publics et l'INAO de revoir officiellement le calendrier,**
- **Nous vous demandons d'appliquer les paroles du Président Jean Pinchon : « il faut laisser du temps au temps »,**
- **Nous vous demandons de travailler sur des bases saines et réalistes, et qui redonneront aux AOC Françaises et à nos terroirs toute la crédibilité dont elles jouissent depuis plus de soixante ans. Ce que le monde entier nous envie.**

Pour ce faire, dans un premier temps et très rapidement

- **Nous demandons une séparation juridique, administrative, politique et financière totale entre le syndicalisme et l'ODG. Les missions de défense des opérateurs doivent être exercées au sein d'une structure totalement indépendante à laquelle il appartient à chacun d'y adhérer librement.**
- **Nous demandons, outre que soit clairement établi les opérateurs devant adhérer à l'ODG, l'assurance d'une représentation très démocratique de l'ensemble des opérateurs produisant les signes de qualités concernés.**
- **Nous demandons la mise en place d'une « Cellule nationale d'expertise des ODG » à l'instar de ce qui se fait pour la reconnaissance des groupements de producteurs associant l'INAO, le Ministère et l'ensemble des organisations professionnelles. Cette commission aura vocation, après examen des statuts et du fonctionnement de l'ODG, à donner un avis sur sa reconnaissance.**
- **Nous demandons expressément la mise en place d'une « Commission nationale d'évaluation de la réforme » regroupant toutes les composantes nationales.**

Dans cet état d'esprit vous trouverez le mouvement des Vignerons Indépendants à vos côtés, dans le cas contraire vous nous trouverez en travers de la route.

Merci de votre écoute.

Monsieur le Président, Monsieur le Commissaire du Gouvernement, si vous souhaitez un droit de réponse, c'est avec attention que nous vous écoutons.

Et si vous le permettez, parce que nous avons encore la naïveté de penser que l'INAO est un peu notre « maison » et que pour beaucoup d'entre nous, c'est une première que d'assister à un Comité National de l'INAO, nous resterons donc un peu pour assister à vos travaux.